

États financiers consolidés

Aux 31 octobre 2007 et 2006

- 55 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 56 Rapport des vérificateurs aux actionnaires
- 57 Bilan consolidé
- 58 État consolidé des résultats
- 59 État consolidé du résultat étendu
- 59 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 60 État consolidé des flux de trésorerie
- 61 Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada. Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre le rendement de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et les exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le Rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, dont notamment les états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et la mesure de leur impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, notamment celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le Surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du Rapport de gestion qui figurent dans le Rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Réjean Robitaille
Le président et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 3 décembre 2007

Robert Cardinal
Le premier vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Rapport des vérificateurs aux actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2007 et 2006, ainsi que les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2007 et 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young P. v. l. / S. E. N. C. R. L.

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 3 décembre 2007

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2007	2006
ACTIF			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		65 245 \$	70 907 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		283 255	98 722
Valeurs mobilières	6 et 24		
Disponibles à la vente		917 676	–
Détenues à des fins de transaction		1 086 958	1 675 058
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction		669 745	–
Placement		–	1 567 222
		2 674 379	3 242 280
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	24	540 304	802 546
Prêts	7, 8 et 24		
Personnels		4 958 176	4 168 026
Hypothécaires résidentiels		6 232 778	5 985 656
Hypothécaires commerciaux		684 625	659 014
Commerciaux et autres		1 556 831	1 476 977
		13 432 410	12 289 673
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(115 322)	(125 153)
		13 317 088	12 164 520
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		111 891	149 818
Immobilisations corporelles	9	137 691	111 291
Actif au titre d'instruments financiers dérivés		62 745	96 980
Actifs d'impôts futurs	18	86 534	101 048
Écarts d'acquisition	10	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	10	14 114	15 333
Autres éléments d'actif	11	439 810	388 724
		906 575	916 984
		17 786 846 \$	17 295 959 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	12		
Particuliers		11 564 530 \$	10 949 473 \$
Entreprises, banques et autres		2 314 178	2 145 028
		13 878 708	13 094 501
Autres			
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		868 675	1 077 009
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	24	928 987	1 100 385
Acceptations		111 891	149 818
Passif au titre d'instruments financiers dérivés		70 851	81 807
Autres éléments de passif	13	773 053	696 019
		2 753 457	3 105 038
Débiteures subordonnées	14	150 000	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	15	210 000	210 000
Actions ordinaires	15	256 445	251 158
Surplus d'apport	16	105	518
Bénéfices non répartis		537 254	485 334
Actions de trésorerie	15 et 16	–	(590)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4	877	–
		1 004 681	946 420
		17 786 846 \$	17 295 959 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

L. Denis Desautels O.C., FCA
Le président du conseil

Réjean Robitaille
Le président et chef de la direction

État consolidé des résultats

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)	Notes	2007	2006
Revenu d'intérêt			
Prêts		837 092 \$	755 009 \$
Valeurs mobilières		58 000	70 446
Dépôts auprès d'autres banques		13 802	11 721
		908 894	837 176
Frais d'intérêt			
Dépôts		466 867	438 335
Autres éléments de passif		44 089	28 920
Débitures subordonnées		7 738	12 714
		518 694	479 969
Revenu net d'intérêt		390 200	357 207
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		88 703	84 615
Revenus tirés des activités de courtage		32 359	31 418
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		19 286	15 206
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		13 406	10 637
Revenus d'assurance crédit		12 557	12 578
Revenus de régimes enregistrés autogérés		9 652	10 515
Revenus de titrisation	8	6 418	9 972
Gains sur cessions et sur modification de participation	5	4 000	931
Autres		7 345	6 728
		193 726	182 600
Revenu total		583 926	539 807
Provision pour pertes sur prêts	7	40 000	40 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		229 290	213 583
Frais d'occupation de locaux et technologie		111 559	108 151
Autres		86 561	89 081
		427 410	410 815
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices		116 516	88 992
Impôts sur les bénéfices	18	26 394	23 436
Bénéfice découlant des activités poursuivies		90 122	65 556
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	5	4 423	4 776
Bénéfice net		94 545 \$	70 332 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents		11 966	11 766
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		82 579 \$	58 566 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 678	23 605
dilué		23 728	23 649
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies	19		
de base		3,30 \$	2,28 \$
dilué		3,29 \$	2,28 \$
Résultat net par action ordinaire			
de base		3,49 \$	2,48 \$
dilué		3,48 \$	2,48 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2007
Bénéfice net		94 545 \$
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices	4	
Variation des gains et pertes latents sur les titres disponibles à la vente		15 333
Reclassement aux résultats des gains et pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente		(1 581)
Variation des gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		5 677
		19 429
Résultat étendu		113 974 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2007	2006
Actions privilégiées	15		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000 \$	210 000 \$
Actions ordinaires	15		
Solde au début de l'exercice		251 158	249 633
Émissions au cours de l'exercice		5 287	1 525
Solde à la fin de l'exercice		256 445	251 158
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		518	73
Attribution d'actions en vertu de l'entente visant l'octroi d'actions lié à la performance		(590)	–
Rémunération à base d'actions	16	177	445
Solde à la fin de l'exercice		105	518
Bénéfices non répartis			
Solde déjà établi au début de l'exercice		485 334	454 124
Effet de l'adoption de la nouvelle convention comptable sur les instruments financiers, net des impôts sur les bénéfices	4	(3 185)	–
Solde redressé au début de l'exercice		482 149	454 124
Bénéfice net		94 545	70 332
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts afférents		(11 966)	(11 766)
Actions ordinaires		(27 474)	(27 356)
Solde à la fin de l'exercice		537 254	485 334
Actions de trésorerie			
Solde au début de l'exercice		(590)	(590)
Attribution d'actions	15	590	–
Solde à la fin de l'exercice		–	(590)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	4		
Solde au début de l'exercice		–	–
Effet de l'adoption de la nouvelle convention comptable sur les instruments financiers, net des impôts sur les bénéfices		(18 552)	–
Autres éléments du résultat étendu, net des impôts sur les bénéfices		19 429	–
Solde à la fin de l'exercice		877	–
CAPITAUX PROPRES		1 004 681 \$	946 420 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		94 545 \$	70 332 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provision pour pertes sur prêts		40 000	40 000
Gains sur les activités de titrisation		(6 683)	(6 161)
Perte nette (gain net) sur disposition d'immobilisations corporelles		(63)	29
Gain net découlant des activités abandonnées	5	(5 185)	(5 714)
Gains sur cession et sur modification de participation	5	(4 000)	(931)
Perte nette sur disposition de valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction		1 812	-
Perte nette sur disposition de valeurs mobilières détenues à des fins de placement		-	1 421
Impôts futurs		23 959	8 036
Amortissements		28 612	27 193
Variation nette des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction		238 213	(590 977)
Variation des intérêts courus à recevoir		10 813	1 605
Variation de l'actif au titre d'instruments financiers dérivés		34 235	46 473
Variation des intérêts courus à payer		6 748	40 224
Variation du passif au titre d'instruments financiers dérivés		(10 956)	(23 519)
Autres, net		15 293	61 309
		467 343	(330 680)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des dépôts		784 207	(602 437)
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		(208 334)	350 946
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		(171 398)	1 040 320
Émission de débetures subordonnées		-	150 000
Rachat de débetures subordonnées		-	(150 000)
Émissions d'actions ordinaires		5 287	1 525
Dividendes, y compris les impôts afférents		(39 440)	(39 122)
		370 322	751 232
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières détenues à des fins de placement			
Acquisitions		-	(12 881 435)
Produit à la vente et à l'échéance		-	13 168 669
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et désignées comme étant détenues à des fins de transaction			
Acquisitions		(6 888 907)	-
Produit à la vente et à l'échéance		7 224 590	-
Variation des prêts		(2 095 543)	(1 150 389)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente		262 242	(294 473)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires		892 035	631 896
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(54 481)	(43 002)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		1 270	423
Variation nette des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		(184 533)	161 069
Flux de trésorerie nets découlant de la cession d'une filiale	5	-	(140)
		(843 327)	(407 382)
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		(5 662)	13 170
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en début d'exercice		70 907	57 737
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en fin d'exercice		65 245 \$	70 907 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		518 456 \$	440 922 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice		6 871 \$	18 832 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2007 et 2006 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

1 > Information générale

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque) offre des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

2 > Normes de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (BSIF), les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces conventions comptables sont conformes aux PCGR.

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses concernant principalement l'évaluation d'éléments qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

2.1 > PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En général, une EDDV est une entité 1) qui dispose d'un montant de capitaux propres insuffisant pour financer ses principales activités sans un soutien financier additionnel, 2) dont les détenteurs des capitaux propres n'ont pas le pouvoir, collectivement, de prendre des décisions importantes concernant ses activités ou ont des droits de vote disproportionnés, ou 3) dont les détenteurs des capitaux propres n'ont pas, collectivement, l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels prévus générés par ses activités. Si l'une de ces caractéristiques est présente, l'entité doit appliquer les règles de consolidation propres aux EDDV, et la consolidation repose sur les droits variables, et non sur la détention d'actions comportant droits de vote en circulation de l'entité. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou des autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci. Le principal bénéficiaire consolide une EDDV. On entend par principal bénéficiaire, l'entreprise détenant les droits variables qui l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels, tels que définis. Lorsque la Banque détient un droit variable significatif dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée, certaines informations portant sur la nature, l'objet, la taille et les activités de l'EDDV doivent également être fournies.

2.2 > NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Le sommaire des principales conventions comptables utilisées afin de préparer les états financiers consolidés est présenté ci-après. Ces conventions comptables ont été appliquées de façon constante, sauf en ce qui a trait à l'adoption, le 1^{er} novembre 2006, des normes comptables intitulées *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation (3855)*, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation (3861)*, *Couvertures (3865)* et *Résultat étendu (1530)*. La Banque a adopté ces nouvelles normes de manière prospective. Par conséquent, les états financiers présentés à des fins de comparaison n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues. Le sommaire des principales conventions comptables reflète les exigences de ces nouvelles normes. Un sommaire des anciennes normes qui s'appliquaient pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 est également présenté à la fin de la note 3 des états financiers consolidés. L'incidence de l'adoption des nouvelles normes pour la Banque est présentée à la note 4 des états financiers consolidés.

2 > Normes de présentation (suite)

2.3 > RECLASSEMENT DES REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE COURTAGE

Les données des autres revenus pour 2006 ont été ajustées afin de refléter la présentation des résultats des activités de courtage à leur montant brut, alors qu'auparavant, ils étaient présentés nets des commissions et des frais autres que d'intérêt. L'effet des montants retraités se détaille comme suit :

	2006
Ajustements pour 2006	
Autres revenus–Activités de courtage	9 132 \$
Frais autres que d'intérêt–Salaires et avantages sociaux	7 871 \$
Frais autres que d'intérêt–Frais d'occupation de locaux et technologie	1 261 \$

2.4 > MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL ET INFORMATION À FOURNIR ET PRÉSENTATION CONCERNANT LES INSTRUMENTS FINANCIERS.

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, *Instruments financiers–informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers–présentation*. La Banque complète actuellement l'analyse de l'incidence de ces normes sur la divulgation en vue de leur application pour l'exercice débutant le 1^{er} novembre 2007.

Le chapitre 1535 détaille les informations à fournir relativement (i) aux objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, (ii) à certaines données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital, (iii) et à la conformité aux exigences réglementaires relatives au capital et les conséquences de défaut à ces exigences.

Les chapitres 3862 et 3863 détaillent l'ensemble des obligations d'information et des règles de présentation applicables aux instruments financiers, remplaçant le chapitre 3861, *Instruments financiers–informations à fournir et présentation*. Ces nouvelles normes exigent la divulgation d'informations additionnelles sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels la Banque est exposée et la façon dont elle gère ces risques.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a dévoilé un plan stratégique qui prévoit, notamment, que les entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes devront effectuer un passage vers un ensemble unique de normes de qualité élevée reconnues mondialement, à savoir, les *Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards–IFRS)*. Selon le plan du CNC, toujours sujet à des modifications, ce nouvel ensemble de normes sera appliqué à compter des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2011. Des informations relativement à la transition et aux incidences anticipées devront être incluses aux états financiers des deux exercices précédents l'adoption.

3 > Sommaire des principales conventions comptables

3.1 > INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont classés comme détenus à des fins de transaction.

Les instruments détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes ; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation de la performance se font sur la base de la juste valeur, en conformité avec une stratégie de placement ou de gestion des risques établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité ; ou

- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; et
- lorsqu'il est possible de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction.

Les instruments désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés aux instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance et dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Ces actifs sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. À l'exception des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, les actifs disponibles à la vente sont réévalués à la juste valeur et les gains latents et les pertes latentes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'ils sont réalisés, les gains latents et pertes latentes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. S'il existe une indication objective d'une dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur d'un actif disponible à la vente, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction, frais d'origination et autres frais associés à l'acquisition d'instruments financiers disponibles à la vente et d'autres passifs financiers initialement différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction de l'instrument auquel ils se rattachent.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés en date de règlement au coût amorti. La Banque n'a désigné aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance, au 31 octobre 2007.

VALEURS ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET ENGAGEMENTS

AFFÉRENTS À DES VALEURS VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts encourus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

PRÊTS

Les prêts sont initialement comptabilisés en date de règlement à la juste valeur au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont présentés au bilan déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les commissions reçues et honoraires de montage relatifs aux prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts. Les frais d'origination et autres frais payés sont imputés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont réglés.

Prêts douteux

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. Les prêts sont aussi classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement. Tous les prêts, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, d'une province ou d'un organisme

3 > Sommaire des principales conventions comptables (suite)

du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, moyennant la radiation totale ou partielle du prêt et/ou la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente, sous la rubrique autres éléments d'actif. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts. Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des affaires.

Tout écart entre la valeur comptable du prêt et sa juste valeur est constaté à l'état des résultats à même la provision pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber toutes les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément identifiés et à d'autres groupes de prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux créances des portefeuilles de prêts commerciaux, de prêts hypothécaires et de prêts investissements faisant parti du portefeuille de prêts personnels sont déterminées prêt par prêt lors de la révision périodique des portefeuilles. Ces pertes sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts. Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Les pertes liées aux autres prêts personnels classés à titre de prêts douteux, sauf pour celles découlant des soldes de cartes de crédit, sont établies en fonction de l'expérience de radiation des dernières années lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

Provisions générales pour pertes sur prêts

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes sur prêts ayant été encourues dans les portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

La provision générale, estimée à partir du profil de pertes historiques, et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte des conditions économiques et de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTIONS

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un déboursé, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

TITRISATION DE PRÊTS

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiducies. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge lors de la vente, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits de gestion et des marges d'intérêt excédentaire. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la juste valeur des droits conservés à la date de la cession. La juste valeur est basée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés : pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaire associés à ces opérations sont initialement comptabilisés à leur juste valeur comme actif disponible à la vente ou désigné comme étant détenus à des fins de transaction.

Le cas échéant, les tranches de titres subordonnés conservées sont comptabilisées dans les valeurs mobilières en fonction de l'intention de la Banque soient comme actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à l'échéance ou actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sur la durée des prêts cédés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises et, à l'occasion, dans les activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les instruments financiers dérivés sont constatés dans les autres éléments d'actif ou de passif à la juste valeur, y compris les instruments financiers dérivés intégrés dans des instruments financiers ou d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement constatées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie, dont les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux instruments dérivés sont comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état consolidé des résultats.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque instrument financier dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'identification de l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera utilisée. L'instrument financier dérivé doit être grandement efficace pour compenser les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert sont constatées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des éléments couverts, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié, la comptabilité de couverture cesse, de manière prospective. L'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité

3 > Sommaire des principales conventions comptables (suite)

de couverture cesse également, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement constaté dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les variations de la juste valeur liées à la portion inefficace de la couverture sont constatées immédiatement à l'état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassées à l'état consolidé des résultats, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

S'il s'avère que la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse, de manière prospective. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace sont reclassées à l'état consolidé des résultats, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu connexes sont alors immédiatement reclassées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus.

Autres considérations

Il demeure toujours possible de désigner les instruments financiers dérivés, pour lesquels la Banque a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture, à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la nouvelle désignation, toute juste valeur antérieurement constatée au bilan consolidé est amortie par imputation aux autres revenus sur la durée résiduelle de l'instrument financier dérivé.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou sur une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables. Dans le cas d'instruments financiers liés à des opérations de titrisation, les techniques d'évaluation comprennent des données non observables relatives au taux de remboursement anticipé et au taux de perte sur créances.

Après la constatation initiale, les justes valeurs d'instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs sont généralement fondées sur les cours acheteurs, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs, pour les passifs financiers. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont généralement déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent certaines données observables, dont notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les instruments financiers dérivés liés à des opérations de titrisation peuvent également comprendre des données non observables.

DÉPÔTS

Les dépôts sont comptabilisés au coût selon la méthode du taux effectif. La dépense d'intérêt sur les dépôts est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et autres honoraires sont ajoutés à la dépense d'intérêt sur la durée des dépôts.

Contrats de dépôts indexés sur action

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placements garantis indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé intégré devant être bifurqué. Par conséquent, comme tout instrument financier dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats, dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé intégré, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé intégré, est présentée au bilan consolidé sous la rubrique des dépôts de particuliers.

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débetures subordonnées sont comptabilisées au coût selon la méthode du taux effectif. La dépense d'intérêt sur les débetures subordonnées est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice. Les commissions payées et autres honoraires sont ajoutés à la dépense d'intérêt sur la durée des débetures subordonnées.

3.2 > IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	Méthodes	Taux/période
Locaux	Solde dégressif	5%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20%
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 à 10 ans

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

3.3 > CHARGES REPORTÉES**REVENUS ET FRAIS AU COURS DE LA PÉRIODE DE PRÉ-EXPLOITATION**

Les frais directement rattachés à l'ouverture de nouvelles succursales sont généralement capitalisés au cours de la période de pré-exploitation. De l'avis de la Banque, la période de pré-exploitation s'étend à la période de six mois suivant l'ouverture des succursales. Les revenus rattachés à ces succursales, pendant cette même période, sont déduits des frais reportés. Le montant net des dépenses reportées est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de cinq ans.

3.4 > ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui ne dépasse généralement pas 15 ans, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement réalisée. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats des périodes au cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

3.5 > AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**RÉGIMES DE RETRAITE**

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations issues des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables, selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu de l'actif du régime est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-value.

3 > Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts, qui variait de 9 à 11 ans en 2007 selon les régimes (de 9 à 11 ans en 2006).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts par les régimes à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts à cette date, variant de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

Pour le volet à cotisations déterminées, le coût constaté correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

AUTRES RÉGIMES

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient de certains avantages d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des salariés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui était de 13 ans.

3.6 > IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs ou passifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

3.7 > RÉSULTATS NET PAR ACTION ORDINAIRE

La Banque calcule le résultat de base par action ordinaire en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts afférents, ainsi que les primes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de la levée d'options, dont le prix de levée est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

3.8 > RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées à la haute direction. Pour ces nouvelles attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions comme augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le produit reçu, ainsi que le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction. Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés à la suite de la levée d'options est créditée au capital-actions ordinaire.

Pour les droits à la plus-value des actions, réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix de levée, revu sur une base continue, est constaté aux résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération relative aux attributions à base d'actions dans le cadre d'un programme d'octroi d'actions lié à la performance, correspond à la juste valeur des actions au moment de l'octroi et elle est constatée au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée au programme d'unités d'actions restreintes est comptabilisée aux résultats de façon similaire aux droits à la plus-value des actions, au cours de la période d'acquisition des droits.

Les cotisations de la Banque liées au programme d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

3.9 > BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont inscrits dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.10 > CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains latents et pertes latentes résultant de la conversion d'instruments financiers disponibles à la vente, lesquels sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

3.11 > TRÉSORERIE

La trésorerie correspond à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ANTÉRIEURES À L'ADOPTION DES CHAPITRES 3855, 3865 ET 1530.

Conformément aux dispositions transitoires, les chapitres *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation (3855)*, *Couvertures (3865)* et *Résultat étendu (1530)* ont été appliqués de façon prospective le 1^{er} novembre 2006. Par conséquent, l'information financière relative à l'exercice terminé le 31 octobre 2006 n'a pas été redressée et est donc basée sur les conventions comptables qui étaient en vigueur pour cette période. Les conventions comptables décrites précédemment étaient généralement conformes aux normes comptables en vigueur pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, à l'exception des principaux éléments décrits ci-après.

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque comptabilisait ses valeurs mobilières dans les portefeuilles de placement ou de négociation selon l'intention de la direction.

Le portefeuille de placement incluait les valeurs mobilières initialement acquises dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que les conditions de marché rendent d'autres placements plus attrayants. Les valeurs mobilières à échéance fixe étaient comptabilisées au coût non amorti. Les autres valeurs mobilières étaient comptabilisées au coût. Les gains et les pertes sur cession de valeurs mobilières, ainsi que les dépréciations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables étaient comptabilisés dans les autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus étaient inclus dans le revenu d'intérêt.

Le portefeuille de négociation (maintenant libellé "valeurs mobilières détenues à des fins de transaction" aux fins des soldes comparatifs du bilan consolidé) incluait les valeurs mobilières acquises en vue de leur revente à court terme. Ces valeurs mobilières étaient comptabilisées à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres étaient comptabilisés dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné ainsi que les dividendes reçus étaient inclus dans le revenu d'intérêt.

COUVERTURE

Lorsque la Banque déterminait que la comptabilité de couverture était appropriée, une relation de couverture était désignée et documentée comme couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. L'élément de couverture devait avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité était généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques. Aucune inefficacité n'était reconnue à l'état des résultats. L'élément de couverture pouvait également être un actif ou passif financier non dérivé.

Lorsque l'élément de couverture s'avérait efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, le gain ou la perte non réalisé lié à cet instrument financier était reporté dans les autres éléments d'actif ou de passif. Le gain ou la perte reporté était constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où étaient constatés les revenus et frais connexes découlant de l'élément couvert.

Lorsque l'élément de couverture ne répondait plus aux conditions de couverture efficace ou s'il était vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cessait d'être appliquée, et ce, de manière prospective. Le gain ou la perte reporté était constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influait sur les résultats. La comptabilité de couverture cessait aussi d'être appliquée au moment de la vente de l'élément couvert ou de sa liquidation avant l'échéance prévue, auquel cas, le gain ou la perte reporté était constaté dans les autres revenus.

4 > Incidence de l'adoption des chapitres 3855, 3865 et 1530

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté prospectivement les nouveaux chapitres *Instruments financiers–Comptabilisation et évaluation* (3855), *Couvertures* (3865) et *Résultat étendu* (1530). L'adoption de ces chapitres a eu pour principales conséquences : a) la création du nouvel état du résultat étendu ; b) le reclassement des valeurs mobilières dans les nouvelles catégories d'actifs financiers ; c) le reclassement des soldes au bilan consolidé afin de refléter les nouvelles normes comptables relatives à la comptabilité de couverture.

a) État du résultat étendu

Le chapitre 1530, *Résultat étendu*, exige la présentation d'un état consolidé du résultat étendu et du montant cumulé des autres éléments du résultat étendu sous une rubrique distincte des capitaux propres du bilan consolidé. L'état consolidé du résultat étendu présente le bénéfice net, de même que les autres éléments du résultat étendu : les gains et pertes latents sur les instruments financiers disponibles à la vente, la portion efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie et le solde à reclasser à l'état consolidé des résultats découlant de relations de couverture de flux de trésorerie interrompues.

b) Reclassement des valeurs mobilières dans les nouvelles catégories d'actifs financiers

Les titres du portefeuille de placement ont été reclassés dans les nouvelles catégories d'actifs financiers suivantes :

- *Titres disponibles à la vente* – La réévaluation reflétant les gains latents et pertes latentes sur ces titres a donné lieu à une réduction du cumul des autres éléments du résultat étendu de 3 906 000 \$ (2 620 000 \$, nets des impôts).
- *Titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction* – La réévaluation reflétant les gains latents et les pertes latentes sur ces titres a donné lieu à une augmentation du solde des bénéfices non répartis d'ouverture de 1 581 000 \$ (1 061 000 \$, nets des impôts).

Aucun titre du portefeuille de placement n'a été reclassé parmi les *titres détenus jusqu'à l'échéance*, ou transféré dans le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction.

Le tableau ci-dessous résume les reclassements apportés au portefeuille de placement à la suite de l'application initiale du chapitre 3855.

(en milliers de dollars)	Soldes au bilan consolidé avant l'application initiale du chapitre 3855, tels que publiés au 31 octobre 2006		Soldes au bilan consolidé après l'application initiale du chapitre 3855, au 1 ^{er} novembre 2006	
	Portefeuille de placement	Titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction (A)	Titres désignés disponibles à la vente (B)	Total des titres détenus à des fins autres que de transaction ⁽¹⁾ (A+B)
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	1 277 679 \$	13 796 \$	1 260 467 \$	1 274 263 \$
par des provinces	2 674	–	2 672	2 672
Autres titres d'emprunt	196 312	165 720	30 818	196 538
Actions privilégiées	56 556	–	56 678	56 678
Actions ordinaires et autres	34 001	–	35 049	35 049
	1 567 222 \$	179 516 \$	1 385 684 \$	1 565 200 \$

(1) Ces montants comprennent les gains latents et les pertes latentes non antérieurement constatés dans le portefeuille de placement au 31 octobre 2006.

Les titres du portefeuille de négociation ont été reclassés dans les portefeuilles de valeurs mobilières à des fins de transaction sans incidence sur les soldes du bilan consolidé d'ouverture.

c) Reclassement des soldes au bilan consolidé afin de refléter les nouvelles normes comptables relatives à la comptabilité de couverture

Couvertures de justes valeurs

Les gains et pertes reportés relatifs à des relations de couverture de juste valeur ont été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Les variations antérieures de juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert ont aussi été comptabilisées dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis puisqu'elles se compensaient au 1^{er} novembre 2006.

Couverture de flux de trésorerie

L'adoption du chapitre 3865 a donné lieu à une réduction du cumul des autres éléments du résultat étendu de 23 750 000 \$ (15 932 000 \$, nets des impôts), correspondant à la perte latente nette liée à des swaps de taux d'intérêts désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie de 14 075 000 \$ (9 442 000 \$, net des impôts) et à des pertes reportées de 9 675 000 \$ (6 490 000 \$, nets des impôts) provenant de relations de couverture ayant été interrompues antérieurement et devant être amorties.

Cessation de relation de couverture impliquant des éléments de couverture autres que des dérivés et inefficacité cumulative des relations de couverture

En vertu du chapitre 3865, les relations de couverture de juste valeur à l'égard de valeurs mobilières dont l'élément de couverture n'est pas un instrument financier dérivé ne sont plus permises. De plus, l'inefficacité cumulative des relations de couverture doit être mesurée, et la portion inefficace des variations de juste valeur est constatée à l'état consolidé des résultats. Relativement à ces éléments, l'adoption du chapitre 3865 a donné lieu à une réduction de 6 337 000 \$ (4 246 000 \$, nets des impôts) du solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

RAPPROCHEMENT DU SOLDE D'OUVERTURE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

(en milliers de dollars)

Solde des bénéfices non répartis tel que publié au 31 octobre 2006, avant l'application initiale des chapitres 3855, 3865 et 1530	485 334 \$
Ajustements, net des impôts sur les bénéfices:	
Valeurs mobilières désignées comme étant détenues à des fins de transaction	1 061
Opérations de couverture pour lesquelles la comptabilité de couverture n'est plus appropriée et autres éléments	(4 246)
Total des ajustements	(3 185)
Solde des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2006, après l'application initiale des chapitres 3855, 3865 et 1530	482 149 \$

RAPPROCHEMENT DU SOLDE D'OUVERTURE DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en milliers de dollars)

Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2006, avant l'application initiale des chapitres 3855, 3865 et 1530	– \$
Ajustements, nets des impôts sur les bénéfices:	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 620)
Comptabilité de couverture	(15 932)
Total des ajustements	(18 552)
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu en date du 1^{er} novembre 2006, après l'application initiale des chapitres 3855, 3865 et 1530	(18 552) \$

Autres informations concernant les relations de couverture

Au cours de l'année terminée le 31 octobre 2007, les portions inefficaces des variations cumulatives de juste valeur des instruments de couverture comptabilisées dans l'état consolidé des résultats étaient de (14 000) \$ relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie, et de (526 000) \$ relativement aux relations de couverture de juste valeur.

Le montant net des pertes reportées présenté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2007, que la Banque prévoit reclasser à l'état consolidé des résultats au cours des douze prochains mois, s'élève à 7 687 000 \$.

La durée maximale des relations de couverture du risque de flux de trésorerie liées à des opérations futures était de 5 ans au 31 octobre 2007.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en milliers de dollars)

	2007		
	Montants avant impôts sur les bénéfices	Impôts sur les bénéfices	Montants nets des impôts sur les bénéfices
Gains et pertes latents sur les titres disponibles à la vente			
Gains et pertes latents provenant de l'exercice	17 508 \$	(2 175) \$	15 333 \$
Moins: reclassement aux résultats de gains et pertes réalisés au cours de l'exercice	(1 249)	(332)	(1 581)
Variation des gains et pertes latents sur les titres disponibles à la vente de l'exercice	16 259	(2 507)	13 752
Gains et pertes sur les produits dérivés désignés			
comme couverture de flux de trésorerie de l'exercice	8 586	(2 909)	5 677
Autres éléments du résultat étendu	24 845 \$	(5 416) \$	19 429 \$

4 > Incidence de l'adoption des chapitres 3855, 3865 et 1530 (suite)

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en milliers de dollars)

2007

	Couverture de flux de trésorerie	Titres disponibles à la vente	Cumul des éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$	- \$
Effet de l'adoption de la nouvelle convention comptable, net des impôts	(15 932)	(2 620)	(18 552)
Variation au cours de l'exercice, nette des impôts	5 677	13 752	19 429
Solde à la fin de l'exercice	(10 255) \$	11 132 \$	877 \$

5 > Cessions et modification de participation**2007****RESTRUCTURATION DE VISA**

Le 3 octobre 2007, à la suite de la conclusion de la restructuration de Visa, la Banque a reçu des actions de Visa inc., une nouvelle entité englobant l'ensemble des opérations mondiales de Visa, en échange de sa participation dans l'ancienne structure canadienne de la société.

Conformément au chapitre 3831 *Opérations non-monétaires* du Manuel de l'ICCA, la Banque a mesuré ses actions de Visa nouvellement acquises à leur juste valeur et a comptabilisé un gain de 4 000 000 \$ (3 347 000 \$, net des impôts) dans les autres revenus. Comme ces actions ne sont pas échangées sur un marché actif, la juste valeur a été déterminée en se basant sur la valeur estimée de Visa inc.

Les actions de Visa inc ont été classées comme disponibles à la vente.

2006**CESSION DE LA FILIALE CORPORATION FINANCIÈRE BROME INC.**

Le 31 décembre 2005, la Banque a complété la cession de sa participation de 51 % dans Corporation financière Brome inc. Le prix de vente net, réglé en espèces, s'est élevé à 3 853 000 \$ pour un gain de 931 000 \$ (931 000 \$, net des impôts). À la date de la cession, l'actif total cédé totalisait 32 170 000 \$, incluant de l'encaisse pour un montant de 3 993 000 \$. L'ensemble des opérations cédées était présenté dans le secteur Services financiers aux entreprises. Le gain résultant de la cession a été attribué entièrement à ce secteur. La contribution au bénéfice net de ces opérations n'était pas significative.

2005**CESSION DE LA COENTREPRISE BLC-EDMOND DE ROTHSCHILD GESTION D'ACTIFS INC.**

Le 31 décembre 2004, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (Industrielle Alliance) a acquis la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. de la Banque. La cession a permis de reconnaître un gain initial de 5 377 000 \$ (5 213 000 \$, net des impôts afférents) à titre de bénéfice découlant des activités abandonnées, et un montant de 26 217 000 \$ à titre de gain reporté relatif à certaines clauses de récupération.

Clauses de récupération

En vertu d'une clause de récupération, la Banque devait rembourser à Industrielle Alliance un montant de 5 185 000 \$ (4 423 000 \$, net des impôts afférents) annuellement, au cours des cinq années suivant la cession, advenant que les ventes nettes de fonds communs de placement n'atteignent pas 50 000 000 \$ au cours des périodes de douze mois terminées le 31 décembre de chacune de ces années. Le produit de disposition relatif au niveau de vente des trois premières années a été constaté aux résultats au terme des exercices terminés les 31 octobre 2007, 2006 et 2005, compte tenu du niveau des ventes nettes à ces dates par rapport au niveau des ventes devant être atteint au 31 décembre de chaque année. La portion résiduelle du prix de vente, ayant été reportée, sera constatée aux résultats au cours des deux prochaines années lorsque les conditions de vente nette seront considérées comme étant atteintes. À la fin de la période de six ans se terminant le 31 décembre 2010, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 290 000 000 \$, les montants qui auraient été remis à Industrielle Alliance en vertu de cette clause de récupération seraient remboursés à la Banque. Un paiement final de 8 300 000 \$ serait par ailleurs versé à la Banque au terme des cinq premières années de l'entente si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 350 000 000 \$. Compte tenu de cette prime, le prix de vente total relatif à la cession serait porté à 76 095 000 \$. Le gain relatif à ce paiement final sera reconnu aux résultats lorsque les conditions seront considérées comme étant atteintes.

En vertu d'une clause distincte de récupération, la Banque devait rembourser jusqu'à 1 015 000 \$ à Industrielle Alliance si les actifs sous gestion institutionnels le 31 décembre 2005 n'atteignaient pas un niveau prédéterminé. En date du 31 octobre 2005, la Banque avait reporté un revenu de 300 000 \$ relativement à cette clause. Compte tenu du niveau des actifs sous gestion le 31 décembre 2005, la Banque a reconnu, à cette date, un gain additionnel de 187 000 \$ (124 000 \$, net des impôts afférents) relativement à cette clause.

Investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement

Au moment de la cession, la Banque détenait également un investissement sous forme de mise de fonds initiale dans des fonds communs de placement. En 2006, la Banque a complété la cession de cet investissement et a comptabilisé un revenu de 300 000 \$ (200 000 \$, net des impôts afférents) afin de constater les gains nets réalisés.

Le gain initial et les variations de valeurs des investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement ont été attribués au secteur Autres. Le revenu constaté relativement à la clause de récupération portant sur le niveau des ventes nettes de fonds communs de placement a été attribuée au secteur Services financiers aux particuliers.

6 > Valeurs mobilières

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

PORTFEUILLE DE TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

						2007
	Moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Sans échéance \$	Total \$	Rendement ⁽¹⁾ %
Valeurs émises ou garanties						
par le Canada	562 599	200 360	-	-	762 959	4,3
Autres titres d'emprunt	2 898	7 119	9 773	1 904	21 694	5,5
Actions privilégiées	-	-	-	71 845	71 845	3,6
Actions ordinaires et autres	-	-	-	61 178	61 178	3,0
	565 497	207 479	9 773	134 927	917 676	4,2

(1) Rendement basé sur le coût amorti des titres disponibles à la vente.

PORTFEUILLE DE TITRES DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

						2007
	Moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Sans échéance \$	Total \$	
Valeurs émises ou garanties						
par le Canada	190 441	52 296	81 565	-	324 302	
par des provinces	76 119	103 696	169 311	-	349 126	
par des corps municipaux	4 205	27 715	52 937	-	84 857	
Autres titres d'emprunt	63 882	55 107	82 924	6 561	208 474	
Actions ordinaires et autres	-	-	-	40 814	40 814	
Titres hypothécaires	8 230	45 512	25 643	-	79 385	
	342 877	284 326	412 380	47 375	1 086 958	

Titres détenus à des fins de transaction

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, un gain net de 6 429 000 \$ a été constaté dans le revenu de négociation relativement à des titres détenus à des fins de transaction.

Titres adossés à des actifs

Le 31 octobre 2007, la Banque détenait, dans le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction, des investissements totalisant 16 350 000 \$ en titres adossés à des actifs de conduits non bancaires couverts par la « Proposition de Montréal ». À la suite de la crise des liquidités et du crédit affectant la papier commercial adossé à des actifs, la Banque a ajusté la juste valeur de ses investissements et a comptabilisé une perte de 2 088 000 \$ (1 413 000 \$ net des impôts).

La Banque détenait également, dans le portefeuille de titres disponibles à la vente, des investissements totalisant 4 898 000 \$ en titres adossés à des actifs de ces conduits. Une baisse de valeur durable de 800 000 \$ (539 000 \$ net des impôts) des titres de ce portefeuille a été comptabilisée aux résultats, à l'égard de ces titres.

Ces titres ne sont pas échangés dans un marché actif depuis la mi-août 2007. Par conséquent, la Banque a utilisé des techniques d'évaluation retenant les informations publiques pertinentes sur les conditions du marché et d'autres facteurs et hypothèses qu'un intervenant sur le marché aurait considérés pour évaluer la juste valeur de tels investissements.

6 > Valeurs mobilières (suite)

Il demeure des incertitudes relativement à la juste valeur des actifs sous-jacents à ces investissements, au montant et au moment de l'encaissement des flux monétaires ainsi qu'à l'issue du processus de restructuration lié à la « Proposition de Montréal » qui pourraient donner lieu à de nouveaux ajustements à la valeur des investissements de la Banque, lesquels seraient reflétés aux résultats.

PORTEFEUILLE DE TITRES DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	2007				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Sans échéance \$	Total \$
Valeurs émises ou garanties					
par le Canada	88 880	439 554	-	-	528 434
par des provinces	-	12 418	-	-	12 418
Autres titres d'emprunt	10 692	51 580	7 509	-	69 781
Actions ordinaires et autres	-	-	-	59 112	59 112
	99 572	503 552	7 509	59 112	669 745

Titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, une perte nette de 1 408 000 \$ a été constatée dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement à des titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

	2006			
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Rendement ⁽¹⁾ %	Total \$
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	1 277 679	1 274 263	3,8	741 845
par des provinces	2 674	2 672	4,2	474 744
par des corps municipaux	-	-	-	103 966
Autres titres d'emprunt	196 312	196 538	5,2	193 579
Actions privilégiées	56 556	56 678	4,8	-
Actions ordinaires et autres	34 001	36 049	3,7	73 638
Titres hypothécaires	-	-	-	87 286
	1 567 222	1 566 200	4,1	1 675 058

(1) Rendement basé sur la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

La classification ci-dessus est établie d'après l'échéance contractuelle des titres.

Les valeurs mobilières libellées en dollars américains totalisent 32 616 000 \$ (103 556 000 \$ en 2006).

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS

PORTEFEUILLE DE TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

	2007			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	763 172 \$	35 \$	248 \$	762 959 \$
Autres titres d'emprunt	22 364	57	727	21 694
Actions privilégiées	73 561	113	1 829	71 845
Actions ordinaires et autres	48 307	14 586	1 715	61 178
	907 404 \$	14 791 \$	4 519 \$	917 676 \$

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

2006

	Valeur comptable	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada	1 277 679 \$	1 600 \$	5 016 \$	1 274 263 \$
par des provinces	2 674	6	8	2 672
Autres titres d'emprunt	196 312	1 411	1 185	196 538
Actions privilégiées	56 556	550	428	56 678
Actions ordinaires et autres	34 001	2 194	146	36 049
	1 567 222 \$	5 761 \$	6 783 \$	1 566 200 \$

Au 31 octobre 2007, les pertes non réalisées de 4 519 000 \$ portaient principalement sur des actions privilégiées et des actions ordinaires. Ces baisses de valeurs découlent de la baisse des marchés au cours des derniers mois de l'exercice, ainsi qu'aux diminutions des taux d'intérêt. La Banque a déterminé que les baisses de la juste valeur étaient temporaires. Ces baisses de valeurs sont incluses au cumul des autres éléments du résultat étendu.

7 > Prêts

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

2007

	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	4 958 176 \$	16 237 \$	6 039 \$	28 446 \$	34 485 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	6 232 778	20 395	1 419	5 144	6 563
Prêts hypothécaires commerciaux	684 625	4 342	1 532	4 144	5 676
Prêts commerciaux et autres	1 556 831	62 964	41 082	27 516	68 598
	13 432 410 \$	103 938 \$	50 072 \$	65 250 \$	115 322 \$

2006

	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	4 168 026 \$	16 100 \$	5 659 \$	28 475 \$	34 134 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 985 656	16 501	3 479	5 139	8 618
Prêts hypothécaires commerciaux	659 014	8 393	3 472	2 662	6 134
Prêts commerciaux et autres	1 476 977	89 603	47 293	28 974	76 267
	12 289 673 \$	130 597 \$	59 903 \$	65 250 \$	125 153 \$

Les prêts libellés en dollars américains totalisent 35 802 000 \$ (54 605 000 \$ en 2006).

En 2007, les biens saisis destinés à la vente s'élèvent à 4 521 000 \$ (1 269 000 \$ en 2006) et le montant de l'annulation des provisions spécifiques y étant associées, à néant (néant en 2006).

7 > Prêts (suite)

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2007	2006
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Total des provisions spécifiques	Total des provisions spécifiques
Solde en début d'exercice	5 659 \$	3 479 \$	3 472 \$	47 293 \$	59 903 \$	64 556 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	27 682	1 249	228	10 841	40 000	40 000
Radiations ⁽¹⁾	(32 342)	(3 359)	(2 232)	(17 518)	(55 451)	(49 068)
Recouvrements	5 040	50	64	466	5 620	4 826
Provision pour pertes sur prêts résultant de la cession d'une filiale (note 5)	-	-	-	-	-	(411)
Solde en fin d'exercice	6 039 \$	1 419 \$	1 532 \$	41 082 \$	50 072 \$	59 903 \$

(1) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2006.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2007	2006
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Total des provisions spécifiques	Total des provisions spécifiques
Solde en début d'exercice	28 475 \$	5 139 \$	2 662 \$	28 974 \$	65 250 \$	65 250 \$
Variation au cours de l'exercice	(29)	5	1 482	(1 458)	-	-
Solde en fin d'exercice	28 446 \$	5 144 \$	4 144 \$	27 516 \$	65 250 \$	65 250 \$

8 > Titrisation de prêts**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS**

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), par la création de titres hypothécaires.

Également, la Banque titrise des prêts hypothécaires conventionnels. Les gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions, sont constatés dans les autres revenus.

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation réalisées par la Banque :

	2007	2006
Produit en espèces, net des frais liés aux transactions	850 955 \$	631 896 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	26 547	14 375
Passif de gestion	(6 540)	(4 401)
Compte de réserve	8 495	15 582
Autres	(10 561)	(3 646)
	868 896	653 806
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	862 637	647 645
Gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions	6 259 \$	6 161 \$

(1) Dont 524 098 000 \$ de prêts assurés par la SCHL (51 289 000 \$ en 2006).

Relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés se détaillent comme suit :

HYPOTHÈSES CLÉS

	2007	2006
Taux de remboursement anticipé	26 %	17 %
Taux d'actualisation	4,67 %	4,83 %
Taux de pertes sur créances	0,05 %	0,05 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 18 166 000 \$ (12 450 000 \$ en 2006). L'amortissement relatif aux passifs de gestion imputé aux résultats est de 3 199 000 \$ (2 495 000 \$ en 2006).

Au cours de l'exercice la Banque a également revu à la baisse de 2 750 000 \$ la valeur de certains swaps de taux d'intérêts ayant été contractés dans le cadre de cessions de prêts hypothécaires résidentiels, à la suite de la crise des liquidités et du crédit, affectant le papier commercial adossé à des actifs. Cet ajustement a été imputé à l'encontre des revenus de titrisation.

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les droits relatifs aux intérêts excédentaires des opérations de titrisation effectuées après le 1^{er} novembre 2006 ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, un gain net de 1 013 000 \$ a été constaté dans le revenu de titrisation relativement à ces droits.

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des changements défavorables immédiats de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés aux 31 octobre 2007 et 2006.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES

	2007	2006
Juste valeur des droits conservés	56 502 \$	42 153 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	27	26
Taux de remboursement anticipé	24 %	19 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1 070 \$	606 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	2 086 \$	1 187 \$
Taux de pertes sur créances ⁽¹⁾	0,05 %	0,06 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	73 \$	68 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	145 \$	135 \$
Taux d'actualisation	4,8 %	4,3 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	252 \$	160 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	501 \$	318 \$

(1) Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels seulement. Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses.

L'encours total des prêts hypothécaires résidentiels titrisés s'élevait à 1 561 901 000 \$ à la fin de l'exercice (1 039 427 000 \$ à la fin de l'exercice 2006).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice, la Banque a titrisé des hypothèques commerciales pour 40 338 000\$, générant un gain de 424 000 \$. La Banque n'a pas conservé de droits et obligations relativement à ces hypothèques commerciales.

9 > Immobilisations corporelles

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	271 \$	– \$	271 \$	651 \$
Locaux	2 718	1 096	1 622	2 082
Améliorations locatives	58 878	32 090	26 788	22 703
Matériel et mobilier	77 863	64 646	13 217	11 528
Matériel informatique et logiciels	362 153	266 360	95 793	74 327
	501 883 \$	364 192 \$	137 691 \$	111 291 \$

9 > Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 26 874 000 \$ (25 052 000 \$ en 2006).

Le poste Matériel informatique et logiciels comprend un montant de 13 590 000 \$ (26 790 000 \$ en 2006) relatif à des projets en développement qui ne font pas l'objet d'amortissement.

10 > Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les écarts d'acquisition sont rattachés au secteur d'activité Services financiers aux particuliers.

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Relations contractuelles et relations avec des clients	18 278 \$	4 164 \$	14 114 \$	15 333 \$

Les autres actifs incorporels consistent en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations avec des clients et sont amortis sur une période de 15 ans. L'amortissement des autres actifs incorporels imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice est de 1 219 000 \$ (1 219 000 \$ en 2006).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée pour 2007 et 2006.

11 > Autres éléments d'actif

	2007	2006
Chèques et autres effets en transit	160 530 \$	112 442 \$
Frais différés liés à l'origination de prêts et dépôts	70 944	80 008
Intérêts courus à recevoir	61 459	72 272
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	64 361	44 490
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	43 367	36 940
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	39 149	42 572
	439 810 \$	388 724 \$

12 > Dépôts

	2007				2006
	Dépôts à vue	Dépôts sur préavis	Dépôts à terme	Total	Total
Particuliers	102 726 \$	1 788 150 \$	9 673 654 \$	11 564 530 \$	10 949 473 \$
Entreprises, banques et autres	753 764	105 810	1 454 604	2 314 178	2 145 028
	856 490 \$	1 893 960 \$	11 128 258 \$	13 878 708 \$	13 094 501 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 268 340 000 \$ (245 027 000 \$ en 2006) et les dépôts libellés en d'autres devises, principalement en euros, s'élèvent à 1 639 000 \$ (3 608 000 \$ en 2006).

La Banque a désigné certains dépôts d'un montant nominal de 73 815 000 \$ comme étant détenus à des fins de transaction. La différence entre le montant que la Banque serait tenue de payer par contrat, aux détenteurs à l'échéance et la valeur comptable de ces dépôts de 73 069 000 \$ est de 746 000 \$ au 31 octobre 2007.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, une perte nette de 443 000 \$ a été constatée dans les autres revenus sous la rubrique revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement à ces dépôts.

13 > Autres éléments de passif

	2007	2006
Intérêts courus à payer	458 475 \$	451 727 \$
Chèques et autres effets en transit	178 409	131 675
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	29 475	24 790
Gain reporté lié à la vente de BLCER (note 5)	10 369	15 554
Passif au titre des prestations constituées (note 17)	12 611	11 430
Créditeurs, frais courus et autres (note 18)	83 714	60 843
	773 053 \$	696 019 \$

14 > Débentures subordonnées

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du Surintendant des institutions financières du Canada.

Émises et en circulation aux 31 octobre

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2007	2006
Janvier 2016	10	4,90 %	Remboursables au pair à partir de janvier 2011 ; taux à être révisé en janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65 %.	150 000 \$	150 000 \$
				150 000 \$	150 000 \$

Le 1^{er} juin 2006, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débentures à 6,50 %, série 9, échéant en 2011, d'un montant nominal de référence de 150 000 000 \$, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement.

Le 23 janvier 2006, la Banque a émis des débentures subordonnées de série 10, échéant en janvier 2016, d'une valeur totale de 150 000 000 \$.

15 > Capital-actions

AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ÉMIS ET EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE

	2007				2006		
	Dividendes par action ⁽¹⁾	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775 \$	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,160 \$	23 810 813	256 445 \$	27 480 \$	23 620 436	251 158 \$	27 379 \$
Actions de trésorerie		–	– \$	(6) \$	(20 000)	(590) \$	(23) \$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs

15 > Capital-actions (suite)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

CONDITIONS LIÉES AUX ACTIONS

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 décembre 2006, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 juin 2009, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

ACTIONS ORDINAIRES

ÉMISSIONS D'ACTIONS ORDINAIRES

Au cours de l'exercice, 190 377 actions ordinaires (63 891 actions en 2006) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 5 287 000 \$ (1 525 000 \$ en 2006).

ACTIONS DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice 2005, 20 000 actions ordinaires avaient été acquises sur les marchés relativement aux obligations en vertu d'un programme d'octroi d'actions lié à la performance. Ces actions étaient présentées au titre d'actions de trésorerie, en diminution des capitaux propres. Les objectifs ayant été atteints au cours de l'exercice 2007, les actions ont été réattribuées.

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Surintendant des institutions financières du Canada à l'égard du capital ou des liquidités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

Capital attribuable aux actionnaires ordinaires

Le capital attribuable aux actionnaires ordinaires se compose des actions ordinaires, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et du cumul des autres éléments du résultat étendu. La gestion du capital contribue à la rentabilité de la Banque puisque celui-ci est alloué aux secteurs clés pour lesquels on a défini des objectifs et des critères de rentabilité précis. La Banque vise à conserver un niveau optimal de capital qui puisse soutenir ses activités tout en générant pour ses actionnaires un rendement concurrentiel et intéressant, compte tenu des normes de l'industrie et de son profil de risque.

Capital réglementaire

Le capital réglementaire de la Banque se compose principalement du capital attribuable aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées et des débiteures subordonnées. Le capital réglementaire est un facteur important pour évaluer le niveau de sécurité et de solidité de la Banque par rapport à l'ensemble des risques liés à ses activités. La Banque a pour politique de maintenir ses ratios de capital réglementaire conforme aux règles définies par le BSIF. Au cours de l'exercice 2007, la Banque s'est conformée à ces exigences.

Un plan de capital préparé annuellement précise les ratios de capital visés en tenant compte des niveaux prévus de l'actif pondéré par le risque et des initiatives prévues en matière de gestion du capital. Les ratios de capital réglementaire sont présentés à la direction mensuellement. Des rapports de suivi des ratios de capital réglementaire sont également présentés trimestriellement au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Le capital réglementaire se détaillait comme suit aux 31 octobre 2007 et 2006 :

	2007	2006	Variation
Capital de première catégorie			
Actions ordinaires	256 445 \$	250 568 \$	5 877 \$
Surplus d'apport	105	518	(413)
Bénéfices non répartis	537 254	485 334	51 920
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000	–
Moins : écarts d'acquisition	(53 790)	(53 790)	–
Total – capital de première catégorie	950 014	892 630	57 384
Capital de seconde catégorie			
Débtentures subordonnées	150 000	150 000	–
Provisions générales	65 250	65 250	–
Gains latents sur des titres disponibles à la vente	11 698	–	11 698
Total – capital de seconde catégorie	226 948	215 250	11 698
Titrisation et autres	(45 525)	(28 469)	(17 056)
Capital réglementaire	1 131 437 \$	1 079 411 \$	52 026 \$

16 > Rémunération à base d'actions

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions qui s'adresse à la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d'exercice des options visant l'achat d'actions ordinaires, ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit de levée des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

Au 31 octobre 2007, la Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2006), en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 119 160 (139 960 en 2006) étaient toujours disponibles.

Au cours de l'exercice 2007, la Banque a octroyé 50 000 options d'achat d'actions avec un prix d'exercice de 29,47 \$, à une juste valeur de 4,55 \$ chacune. Une charge de 104 675 \$ a été comptabilisée relativement à cet octroi au cours de l'exercice 2007, à la rubrique salaires et avantages sociaux.

La juste valeur de ces options a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses suivantes :

	2007
Taux d'intérêt sans risque	4,10 %
Durée de vie prévue des options	7 ans
Volatilité prévue	19,60 %
Dividendes prévus	4,00 %

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en cours pour les exercices terminés les 31 octobre :

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option
En cours au début de l'exercice	339 604	27,79 \$	429 037	27,40 \$
Octroyées	50 000	29,47 \$	–	– \$
Exercées	(190 377)	27,77 \$	(63 891)	23,88 \$
Annulées	(29 200)	31,50 \$	(25 542)	30,97 \$
En cours à la fin de l'exercice	170 027	27,67 \$	339 604	27,79 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	120 027	26,92 \$	339 604	27,79 \$

16 > Rémunération à base d'actions (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation et pouvant être levées au 31 octobre 2007.

Fourchette des prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options en cours	Prix de levée moyen pondéré par option
19,37 \$–22,08 \$	26 143	1,92	20,28 \$	26 143	20,28 \$
27,08 \$–27,65 \$	19 000	0,17	27,36 \$	19 000	27,36 \$
27,74 \$–31,80 \$	124 884	5,93	29,27 \$	74 884	29,13 \$
	170 027			120 027	

AUTRES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. Au 31 octobre 2007, il y avait 644 318 DPVA (621 756 en 2006) en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 29,93 \$ (27,24 \$ en 2006), dont 206 506 (283 212 en 2006) pouvaient être exercés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2007, la durée résiduelle moyenne pondérée des DPVA était de 7,33 ans (5,84 ans en 2006). Afin de réduire la volatilité des frais de rémunération du régime des DPVA, la Banque a conclu, au cours de l'exercice 2007, des contrats de swaps à rendement total dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les changements dans la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement les coûts de rémunération liés aux DPVA au cours de la période pendant laquelle les swaps étaient en vigueur. Au 31 octobre 2007, la juste valeur de ces swaps était négative de 166 000 \$ (nil en 2006) et était présentée au bilan avec les instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice, une charge de 1 987 000 \$ (177 000 \$ en 2006) a été comptabilisée comme des frais de rémunération du personnel relativement à ce régime, net de l'effet de la couverture mise-en-place.

En 2006, la Banque a mis en place un programme d'unités d'actions restreintes, pour certains membres de la haute direction. Le programme prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, pourra être retenue et convertie, au gré de l'employé, en unités d'actions restreintes entièrement acquises. La Banque s'engage à contribuer un montant additionnel d'unités d'actions restreintes égal à 60 % de la prime retenue. Ces unités additionnelles d'actions restreintes s'acquiert au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats de façon similaire aux droits à la plus-value des actions, sur la période au cours de laquelle ces droits s'acquiert. En janvier 2007, la prime annuelle de certains employés d'un montant de 613 000 \$ (854 000 \$ en 2006) a été convertie en 19 979 unités d'actions restreintes entièrement acquises (24 382 unités en 2006). La Banque a contribué pour 11 987 unités d'actions restreintes additionnelles en 2007 (14 629 unités en 2006). Au cours de l'exercice, une dépense de 1 246 000 \$ (un revenu de 28 000 \$ en 2006) a été comptabilisée relativement à ce régime.

En 2005, la Banque a mis en place une entente visant l'octroi d'actions lié à la performance. En vertu de ce programme, 20 000 actions ordinaires de la Banque, d'une valeur de 29,50 \$ chacune, ont été attribuées. Les droits sur ces actions s'acquiert sur une période de 16 mois se terminant le 1^{er} janvier 2007, compte tenu de l'atteinte de certains objectifs de rendement. Les 20 000 actions ordinaires ont été attribuées en janvier 2007, les objectifs ayant été atteints. Au cours de l'exercice, une charge de 74 000 \$ (445 000 \$ en 2006) a été comptabilisée relativement à ce régime.

La Banque offre également un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. Au 31 octobre 2007, il y avait 20 704 (19 623 en 2006) unités en circulation d'une valeur totale de 905 000 \$ (570 000 \$ en 2006). La charge au titre de la rémunération comptabilisée au cours de l'exercice relativement à ce régime a été de 413 000 \$ (99 000 \$ en 2006).

Au cours de l'exercice 2006, la Banque a mis en place un programme d'achat d'actions pour les employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 239 000 \$ au cours de l'exercice 2007 (113 000 \$ en 2006), sont comptabilisées à la rubrique Salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions acquises en vertu de ce programme était de 34,46 \$ au cours de l'exercice 2007 (29,13 \$ en 2006).

Au cours de l'exercice 2007, la Banque a approuvé un nouveau programme d'intéressement à moyen terme destiné à certains membres de la haute direction. Le programme prévoit l'octroi d'unités d'action de performance calculées en fonction d'un certain pourcentage du salaire du membre participant. Les droits sur ces unités seront acquis après 3 ans en fonction des critères suivants : 50 % uniquement en fonction du passage du temps et 50 % en fonction de l'atteinte d'objectifs financiers communiqués lors de l'octroi. Les dividendes accumulés tout au long de cette période seront réinvestis en unités d'action additionnelles. Aucun octroi n'a été effectué en 2007.

17 > Avantages sociaux futurs

DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés, à prestations déterminées. Un de ces régimes prévoit un volet à cotisations déterminées. Ceux-ci garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre également à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2007, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est élevé à 27 623 000 \$ (17 329 000 \$ en 2006).

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2006. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés doivent être effectuées en date du 31 décembre 2009.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	362 174 \$	32 802 \$	346 363 \$	25 584 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9 878	–	9 385	52
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	19 615	1 479	18 790	1 153
Prestations versées	(14 260)	(2 132)	(15 612)	(1 576)
Cotisations des employés	2 676	–	2 583	–
Coût des services passés	–	–	666	–
Pertes actuarielles (gain)	(17 491)	565	(1)	7 589
Autres	150	–	–	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	362 742 \$	32 714 \$	362 174 \$	32 802 \$

17 > Avantages sociaux futurs (suite)

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	291 381 \$	- \$	267 078 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	24 659	-	24 170	-
Cotisations de la Banque	22 278	-	12 945	-
Cotisations des employés	2 676	-	2 583	-
Prestations versées	(14 014)	-	(15 395)	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	326 980 \$	- \$	291 381 \$	- \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	326 980 \$	- \$	291 381 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	362 742	32 714	362 174	32 802
Situation de capitalisation-déficit	(35 762)	(32 714)	(70 793)	(32 802)
Obligation transitoire non amortie	56	10 192	320	11 012
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	3 221	-	3 864	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	70 294	15 469	98 126	15 783
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	37 809 \$	(7 053) \$	31 517 \$	(6 007) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	43 367 \$	- \$	36 940 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	5 558 \$	7 053 \$	5 423 \$	6 007 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

Catégorie d'actifs	2007	2006
	Titres de capitaux propres	56 %
Titres d'emprunt et autres	44	49
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de capitaux propres de la Banque aux 31 octobre 2007 et 2006.

RÉGIMES DONT L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDE LES ACTIFS

Les montants relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	348 463 \$	32 714 \$	347 243 \$	32 802 \$
Juste valeur des actifs des régimes	305 970	-	272 368	-
Situation de capitalisation-déficit	(42 493) \$	(32 714) \$	(74 875) \$	(32 802) \$

COMPOSANTES DES COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9 878 \$	– \$	9 385 \$	52 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	19 615	1 479	18 790	1 153
Rendement réel des actifs des régimes	(24 659)	–	(24 170)	–
Pertes actuarielles (gain) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(17 491)	564	(1)	7 589
Autres	150	–	666	–
Éléments des coûts au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	(12 507)	2 043	4 670	8 794
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	4 035	–	6 031	–
Report de montants au cours de l'exercice :				
Gain actuariel (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées	17 491	(564)	1	(7 589)
Coût des services passés	–	–	(666)	–
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	643	–	643	–
Pertes actuarielles	6 305	878	7 892	486
Obligation transitoire	264	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	28 738	1 135	14 165	(6 282)
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	16 231	3 178	18 835	2 512
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	2 968	–	2 591	–
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	19 199 \$	3 178 \$	21 426 \$	2 512 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	5,75 %	5,75 %	5,35 %	5,35 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	5,35 %	5,35 %	5,35 %	5,35 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	–	7,25 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

17 > Avantages sociaux futurs (suite)

TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ AUX 31 OCTOBRE :

	2007	2006
Taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé	9,4 %	10 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4 %	4 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2016	2016

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2007 :

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	137 \$	(115) \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 382 \$	(2 001) \$

18 > Impôts sur les bénéfices**ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS**

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit :

	2007	2006
Immobilisations	71 075 \$	82 667 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts	21 889	33 386
Produits dérivés	4 920	-
Impôts minimum des institutions financières recouvrable	587	1 825
Reports prospectifs de pertes fiscales	16 343	14 865
Actifs incorporels	-	1 545
Revenu reporté	1 741	2 655
Autres écarts temporaires	935	-
	117 490	136 943
Actifs aux titres des prestations constituées-régimes de retraites	(9 833)	(8 342)
Charges reportées	(15 246)	(19 241)
Titrisation et valeurs mobilières	(5 877)	(5 607)
Autres écarts temporaires	-	(2 705)
	(30 956)	(35 895)
Actifs d'impôts futurs, montant net	86 534 \$	101 048 \$

Les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2007, sont constitués de pertes fiscales fédérales de 58 484 000 \$ (51 379 000 \$ en 2006) qui peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable futur. Ces pertes viennent à échéance entre 2010 et 2027. L'impôt minimum des institutions financières recouvrable est récupérable sur une période de trois ans lorsque le seuil d'impôt minimum est dépassé et vient à échéance en 2009.

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit :

	2007	2006
État consolidé des résultats		
Activités poursuivies		
Charge d'impôts exigibles	3 196 \$	16 338 \$
Charge (économie) d'impôts futurs		
Résorption (création) des écarts temporaires	23 933	(1 504)
Changements des taux d'imposition	(735)	8 602
	23 198	7 098
	26 394	23 436
Activités abandonnées		
Charge d'impôts futurs	761	938
	27 155 \$	24 374 \$
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 710 \$	2 564 \$
Économie d'impôts futurs	(4 561)	(2 573)
	149 \$	(9) \$

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement entre la charge d'impôts relativement aux activités poursuivies et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit :

	2007		2006	
	Montant		Montant	
Impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi	38 419 \$	33,0 %	29 280 \$	32,9 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résolution de divers risques fiscaux	(3 338)	(2,9)	(11 300)	(12,7)
Changements des taux d'imposition	(735)	(0,7)	8 602	9,7
Effet du rapatriement de bénéfices liés à des activités étrangères	-	-	4 520	5,1
Économies d'impôts non préalablement comptabilisées				
liées à l'impôt minimum des institutions financières	-	-	(2 750)	(3,2)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(3 869)	(3,4)	(1 061)	(1,2)
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(3 552)	(3,0)	(2 441)	(2,7)
Autres	(531)	(0,3)	(1 414)	(1,6)
Impôts sur les bénéfices découlant des activités poursuivies, présentés à l'état consolidé des résultats	26 394 \$	22,7 %	23 436 \$	26,3 %

En 2007, l'économie nette résultant de changements aux taux d'imposition, présentée ci-dessus, comprend un gain de 900 000 \$ lié à l'adoption, en décembre 2006, des mesures fiscales visant à hausser le seuil d'assujettissement de l'impôt minimum des institutions financières à 1 milliard \$, ainsi qu'à une charge liée à la révision des périodes au cours desquelles les écarts temporaires se résorberont.

En 2006, la charge nette résultant de changements aux taux d'imposition de 8 602 000 \$, présentée ci-dessus, est attribuable au gain de 2 398 000 \$ lié aux augmentations du taux d'imposition au Québec pour les exercices 2006 et suivants, ainsi qu'à la charge de 11 000 000 \$ résultant des réductions du taux fédéral d'imposition pour les exercices 2008 et suivants.

Les bénéfices d'assurance crédit générés à l'étranger sont généralement assujettis à l'impôt uniquement lors du rapatriement au Canada. Au 31 octobre 2005, comme la Banque n'avait pas l'intention de rapatrier les bénéfices accumulés avant le 1^{er} novembre 2003, aucun impôt n'avait été constaté à leur égard. À la suite de certaines modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui incitaient la Banque à rapatrier les bénéfices d'assurance crédit générés à l'étranger, la Banque a constaté des impôts sur ces bénéfices entre le 1^{er} novembre 2003 et le 27 juillet 2006.

18 > Impôts sur les bénéfices (suite)

Le 27 juillet 2006, la Banque a rapatrié la presque totalité des bénéfices accumulés à cette date, incluant les bénéfices accumulés avant le 1^{er} novembre 2003. En 2006, cette transaction a généré une charge d'impôt additionnelle de 4 520 000 \$.

Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée, sont estimés à 4 389 000 \$ au 31 octobre 2007 (837 000 \$ au 31 octobre 2006).

19 > Résultat par action ordinaire

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation se détaille comme suit :

	2007	2006
Résultat par action ordinaire de base		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	90 122 \$	65 556 \$
Bénéfice net découlant des activités abandonnées ⁽¹⁾	4 423	4 776
Bénéfice net	94 545	70 332
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	11 966	11 766
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	78 156 \$	53 790 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 677 794	23 605 077
Résultat par action ordinaire de base		
Activités poursuivies	3,30 \$	2,28 \$
Activités abandonnées	0,19	0,20
Total	3,49 \$	2,48 \$
Résultat par action ordinaire dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	78 156 \$	53 790 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 677 794	23 605 077
Options d'achat d'actions dilutives et autres	50 562	43 741
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 728 356	23 648 818
Résultat par action ordinaire dilué		
Activités poursuivies	3,29 \$	2,28 \$
Activités abandonnées	0,19	0,20
Total	3,48 \$	2,48 \$
Nombre moyen d'options d'achat d'actions n'ayant pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué ⁽²⁾	22 551	60 510

(1) Se référer à la note 5.

(2) Ce nombre moyen d'options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de ces exercices.

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires au gré de la Banque. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat par action ordinaire dilué, puisque la Banque a la possibilité d'effectuer le règlement au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée démontre que les règlements antérieurs se sont faits au comptant.

20 > Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants. Les prêts consentis aux administrateurs sont assortis aux conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique Revenu d'intérêt à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit :

	2007	2006
Prêts hypothécaires	526 \$	112 \$
Autres prêts	9 759	14 324
	10 285 \$	14 436 \$

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, dont notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties non-liées.

21 > Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Banque est exposée à différents types de risques de par la nature des activités commerciales qu'elle poursuit, dont ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer les risques associés à l'utilisation d'instruments financiers, incluant les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les instruments financiers dérivés, des contrôles ont été mis en place, notamment des politiques de gestion des risques et diverses limites de risque. Ces mesures visent à optimiser le ratio rendement / risque dans toutes les sphères d'activité. Les principaux risques auxquels la Banque est exposée sont décrits ci-dessous.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers. Les politiques et limites ayant été fixées visent à circonscrire l'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif.

RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à apprécier les risques auxquels la Banque doit faire face. Ces politiques comprennent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions, et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie, par secteur d'activité, et définissant certains secteurs jugés plus risqués à éviter. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. La Banque suit rigoureusement et systématiquement ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à des mécanismes et politiques qui touchent la révision des différents types de dossiers, des systèmes de mise à jour des cotes de risque et l'analyse de la tarification.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est généralement géré en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle contracte. Ces accords réduisent le risque de crédit, dans l'éventualité de défaillance, en permettant la compensation de toutes les opérations avec une contrepartie donnée.

21 > Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou de plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les instruments financiers dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité représente l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité est géré globalement par la Trésorerie corporative et surveillé par le Comité de gestion de l'actif et du passif, en conformité avec les politiques des liquidités et du financement et de gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est d'assurer que la Banque dispose en permanence des liquidités suffisantes pour être en mesure de respecter ses obligations financières actuelles et futures, tant dans des conditions normales que dans des circonstances exceptionnelles. La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et veille à ce que les mesures des indicateurs de liquidité soient conformes aux limites établies dans les politiques de gestion établies par la Banque. Une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds lors de la planification du financement. La Banque maintient une réserve prudente d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer à toute éventualité. Elle définit ses besoins de liquidité par des scénarios évaluant des horizons de survie qui mesurent la durée au cours de laquelle ses actifs liquides peuvent couvrir le retrait de financement de gros et de dépôts. La Banque veille à constituer un volume stable de dépôts de base en provenance des particuliers et des courtiers de dépôts, ainsi qu'à s'assurer de la diversification de ses sources de financement. Les stratégies de financement incluent aussi la titrisation de prêts et le recours au marché des capitaux, par l'émission de capitaux propres ou de titres de dette. Un plan d'urgence en matière de liquidités et de financement prévoit des mesures pour assurer que la Banque puisse s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une situation de pression sur les liquidités.

22 > Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels sont établis le rendement de dépôts indicels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés compris dans les tableaux suivants sont comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence avec une échéance précise débutant à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance					2007
	(en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couverture
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 022 \$	5 868 \$	128 \$	9 018 \$	6 327 \$	2 691 \$
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	39	-	-	39	-	39
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	819	-	-	819	-	819
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	-	22	-	22	-	22
Contrats à terme	720	11	-	731	-	731
Options achetées	66	-	-	66	-	66
Options vendues	66	-	-	66	-	66
Contrats sur actions et indices boursiers						
	152	134	10	296	10	286
	4 884 \$	6 035 \$	138 \$	11 057 \$	6 337 \$	4 720 \$

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance					2006
	(en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couverture
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 223 \$	6 180 \$	18 \$	9 421 \$	3 982 \$	5 439 \$
Options achetées	154	-	-	154	-	154
Options vendues	14	-	-	14	-	14
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	71	-	-	71	-	71
Options achetées	15	-	-	15	-	15
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 006	5	-	1 011	-	1 011
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	-	23	-	23	23	-
Contrats à terme	484	7	-	491	-	491
Options achetées	674	-	-	674	-	674
Options vendues	590	-	-	590	-	590
Contrats sur actions et indices boursiers						
	57	79	1	137	-	137
	6 288 \$	6 294 \$	19 \$	12 601 \$	4 005 \$	8 596 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

22 > Instruments financiers dérivés (suite)

RÉPARTITION DES SWAPS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENTS DE COUVERTURE, PAR CATÉGORIE

Le tableau suivant indique la répartition des swaps de la Banque entre les swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie et les swaps désignés comme éléments de couverture de juste valeur.

Les swaps désignés comme éléments de couverture sont utilisés principalement pour gérer l'appariement du bilan de la Banque et minimiser la volatilité future du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante. Par conséquent, les variations de valeur des swaps désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des variations significatives du cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres.

	31 octobre 2007		1 ^{er} novembre 2006	
	Montant nominal	Juste valeur Montant net	Montant nominal	Juste valeur Montant net
Contrats désignés comme instruments de couverture				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps servant de couverture de flux de trésorerie	3 891 000 \$	(4 748) \$	3 822 000 \$	(13 830) \$
Swaps servant de couverture de juste valeur	2 436 000	(784)	130 000	220
	6 327 000 \$	(5 532) \$	3 952 000 \$	(13 610) \$

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	2007			2006		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent- crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de remplacement	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	20 \$	51 \$	10 \$	15 \$	47 \$	9 \$
Options achetées	-	-	-	1	1	-
Contrats de change						
Swaps de devises	15	21	4	5	10	3
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	-	1	-	-	1	-
Contrats à terme	7	9	4	1	4	2
Options achetées	1	2	1	-	6	2
Contrats sur actions et indices boursiers						
	31	43	9	39	48	10
	74 \$	127 \$	28 \$	61 \$	117 \$	26 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les lignes directrices émises par le Surintendant des institutions financières du Canada.

La note 21 aux états financiers consolidés fourni de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés et la façon dont il est évalué.

23 > Instruments financiers

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il n'existe cependant pas de marché pour une part importante des instruments financiers de la Banque. En conséquence, pour ces instruments, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, il peut être nécessaire d'avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Ces hypothèses reflètent les risques inhérents aux instruments financiers.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

(en millions de dollars)

	2007			2006		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	65 \$	65 \$	– \$	71 \$	71 \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts						
auprès d'autres banques	283	283	–	99	99	–
Valeurs mobilières	2 674	2 674	–	3 242	3 241	(1)
Valeurs acquises en vertu						
de conventions de revente	540	540	–	803	803	–
Prêts	13 317	13 316	(1)	12 165	12 213	48
Engagements de clients						
en contrepartie d'acceptations	112	112	–	150	150	–
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	53	53	–	59	59	–
Autres éléments d'actif	135	135	–	133	133	–
Passif						
Dépôts	13 879	13 901	(22)	13 095	13 148	(53)
Engagements afférents à des						
valeurs vendues à découvert	869	869	–	1 077	1 077	–
Engagements afférents à des valeurs vendues						
en vertu de conventions de rachat	929	929	–	1 100	1 100	–
Acceptations	112	112	–	149	149	–
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	71	71	–	82	82	–
Autres éléments de passif	751	751	–	677	677	–
Débitures subordonnées	150	150	–	150	152	(2)

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ESTIMATION DES JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Instruments financiers évalués à la valeur comptable**

La juste valeur de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de conventions de revente, des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert et des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à partir des cours de titres semblables.

Prêts

La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont négociés en Bourse. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée à l'actif ou au passif au titre d'instruments financiers dérivés, selon le cas.

23 > Instruments financiers (suite)

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Débitures subordonnées

La juste valeur des débitures subordonnées est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des émissions similaires ou sur les taux offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Autres actifs et passifs

La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	2007		
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	11 \$	(17) \$	(6) \$
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	9	(7)	2
Contrats de change			
Swaps de devises	15	(6)	9
Swaps simultanée de taux d'intérêt et de devises	-	(4)	(4)
Contrats à terme	7	(17)	(10)
Options achetées	1	-	1
Options vendues	-	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers	31	(32)	(1)
TOTAL	74 \$	(84) \$	(10) \$

(en millions de dollars)

	2006		
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	3 \$	(17) \$	(14) \$
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	12	(14)	(2)
Options achetées	1	-	1
Options vendues	-	(1)	(1)
Contrats de change			
Swaps de devises	5	(1)	4
Contrats à terme	1	(4)	(3)
Contrats sur actions et indices boursiers	39	-	39
TOTAL	61 \$	(37) \$	24 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)

2007

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	1 248 \$	1 012 \$	95 \$	556 \$	17 \$	95 \$	3 023 \$
Rendement réel		4,4 %	3,6 %	3,9 %	6,2 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	540	-	-	-	-	-	540
Prêts	5 314	813	1 946	4 785	222	237	13 317
Rendement réel		6,3 %	6,0 %	6,0 %	6,9 %		
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	-	907	907
Total	7 102	1 825	2 041	5 341	239	1 239	17 787
Rendement réel		5,3 %	5,9 %	5,8 %	6,9 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	505	1 958	3 933	7 006	4	473	13 879
Rendement réel		3,0 %	3,6 %	3,3 %	- %		
Éléments de trésorerie	1 340	395	-	15	47	-	1 797
Rendement réel		4,6 %	- %	4,1 %	4,3 %		
Autres éléments de passif	-	29	85	118	-	724	956
Rendement réel		3,8 %	4,0 %	4,0 %	- %		
Débetures et capitaux propres	-	-	-	360	-	795	1 155
Rendement réel		- %	- %	2,0 %	- %		
Total	1 845	2 382	4 018	7 499	51	1 992	17 787
Rendement réel		3,3 %	3,6 %	3,3 %	4,0 %		
Swaps, montant net	-	(6 172)	3 005	3 284	(117)	-	-
Écart de sensibilité	5 257	(6 729)	1 028	1 126	71	(753)	-
Écart cumulatif	5 257 \$	(1 472) \$	(444) \$	682 \$	753 \$	- \$	- \$

(en millions de dollars)

2006

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	6 584 \$	1 448 \$	1 961 \$	5 799 \$	260 \$	1 244 \$	17 296 \$
Rendement réel		5,3 %	6,0 %	5,5 %	6,7 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	2 396	2 101	3 734	7 126	33	1 906	17 296
Rendement réel		3,0 %	3,5 %	3,1 %	6,3 %		
Swaps, montant net	-	(3 444)	1 668	1 776	-	-	-
Écart de sensibilité	4 188	(4 097)	(105)	449	227	(662)	-
Écart cumulatif	4 188 \$	91 \$	(14) \$	435 \$	662 \$	- \$	- \$

Les actifs, passifs et capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité.
- Les débetures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées selon la date de réévaluation du taux ; celles dont le taux n'est pas révisable sont classées selon leur date d'échéance.
- Les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables, ou selon l'intention de la direction.

23 > Instruments financiers (suite)

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2007	2006
Québec	59 %	62 %
Autres provinces du Canada	41 %	38 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3 % (3 % en 2006) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

GARANTIES DÉTENUES

Près de 45 % du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Par ailleurs, la Banque considère détenir d'excellentes garanties pour les autres prêts hypothécaires conventionnels pour lesquels la valeur des prêts n'excède jamais 80 % de la valeur estimée des propriétés à l'origine, conformément aux exigences légales.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont également garantis par des actifs spécifiques dont, notamment, des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux et des immeubles de bureaux, de même que des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De façon générale, la valeur des prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur estimée des propriétés à l'origine.

Certaines garanties sont également détenues pour les prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

24 > Engagements et garanties

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients.

Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliés sans qu'on y ait recours.

	2007	2006
Engagements de crédit ⁽¹⁾	1 958 383 \$	2 185 535 \$
Lettres de crédit documentaire	15 203 \$	12 902 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1 064 074 000 \$ (940 851 000 \$ au 31 octobre 2006) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 863 059 000 \$ (799 113 000 \$ au 31 octobre 2006) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GARANTIES

LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN ET GARANTIES D'EXÉCUTION

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'est élevé à 91 689 000 \$ au 31 octobre 2007 (94 775 000 \$ en 2006).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'est élevé à 52 187 000 \$ au 31 octobre 2007 (278 892 000 \$ en 2006).

VALEURS ACQUISES EN VERTU DE CONVENTION DE REVENTE

Au 31 octobre 2007, un montant totalisant 456 943 000 \$ (779 328 000 \$ en 2006) des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était donnée en garantie dans le cadre d'engagement afférents à des valeurs vendues à découvert.

AUTRES TYPES D'ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de transactions. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'est constituée afin de couvrir des pertes potentielles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de services informatiques	Autres	Total
2008	20 582 \$	43 140 \$	4 665 \$	68 387 \$
2009	19 478	45 555	3 895	68 928
2010	17 788	48 060	3 126	68 974
2011	13 718	43 029	2 171	58 918
2012	9 647	39 166	2 171	50 984
Par la suite	19 204	167 659	4 342	191 205
Total	100 417 \$	386 609 \$	20 370 \$	507 396 \$

Comme le définissent les contrats de services importants, la Banque peut y mettre fin dans certaines circonstances.

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés dans son bilan. Le tableau suivant détaille les garanties accordées :

	2007	2006
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	268 453 \$	382 856 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	928 987	1 100 385
Valeurs mobilières	1 197 440 \$	1 483 241 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	79 363	—
	1 276 803 \$	1 483 241 \$

25 > Entités à détenteurs de droits variables

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci rencontrent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. Les éléments suivant constituent un sommaire des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits significatifs.

La Banque titrise ses propres actifs par l'intermédiaire de conduits de titrisation à vendeur exclusif et de conduits de titrisation à vendeur multiple, qui sont normalement considérés comme étant des EDDV. Ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champ d'application ou puisque la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 8 présente de plus amples détails relativement aux opérations effectuées avec ces entités.

La Banque utilisait, jusqu'à la terminaison du programme en 2007, une fiducie de rémunération détenant de ses propres actions à des fins de couverture économique de son obligation envers certains employés en vertu d'un programme de rémunération à base d'actions. Cette fiducie était consolidée puisque la Banque en était le principal bénéficiaire.

26 > Éventualités

LITIGES

La Banque et ses filiales sont engagées dans diverses poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites en dommages-intérêts, notamment à l'égard du rôle d'une de ses filiales à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles ainsi que de demandes d'autorisation de recours collectifs concernant l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

27 > Information sectorielle

La Banque offre ses services par le biais de quatre secteurs d'activité : les Services financiers aux particuliers, les Services financiers aux entreprises, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL).

Les Services financiers aux particuliers couvrent toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, dans tout le Canada. Ce secteur d'activité englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie.

Les Services financiers aux entreprises offrent le financement commercial et des financements plus importants au sein de syndicats bancaires, ainsi que du financement hypothécaire commercial, du crédit-bail, de l'affacturage et d'autres services.

Le secteur d'activité B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des particuliers par le truchement d'intermédiaires financiers et d'institutions financières non bancaires dans tout le Canada. Ce secteur comprend également les activités liées aux dépôts par l'entremise de courtiers.

Le secteur VMBL comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables aux secteurs susmentionnés.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement institutionnels qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

2007

	Services financiers aux particuliers ⁽²⁾	Services financiers aux entreprises	B2B Trust	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres ⁽⁴⁾	Total
Revenu net d'intérêt	268 503 \$	61 618 \$	80 977 \$	1 961 \$	(22 859) \$	390 200 \$
Autres revenus ⁽³⁾	108 647	21 197	11 510	37 617	14 755	193 726
Revenu total	377 150	82 815	92 487	39 578	(8 104)	583 926
Provision pour pertes sur prêts	25 586	10 367	4 047	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	297 033	36 396	42 383	30 655	20 943	427 410
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	54 531	36 052	46 057	8 923	(29 047)	116 516
Impôts sur les bénéfices (récupération)	14 014	12 077	15 577	1 836	(17 110)	26 394
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	40 517	23 975	30 480	7 087	(11 937)	90 122
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	4 423	–	–	–	–	4 423
Bénéfice (perte) net(te)	44 940 \$	23 975 \$	30 480 \$	7 087 \$	(11 937) \$	94 545 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	8 722 727 \$	2 465 275 \$	3 123 334 \$	1 503 601 \$	1 044 668 \$	16 859 605 \$

2006

	Services financiers aux particuliers	Services financiers aux entreprises ⁽⁵⁾	B2B Trust	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres ⁽⁴⁾	Total
Revenu net d'intérêt	259 091 \$	59 166 \$	73 606 \$	1 018 \$	(35 674) \$	357 207 \$
Autres revenus	95 139	22 762	12 633	31 751	20 315	182 600
Revenu total	354 230	81 928	86 239	32 769	(15 359)	539 807
Provision pour pertes sur prêts	23 047	11 136	5 817	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	287 158	36 705	43 657	27 463	15 832	410 815
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	44 025	34 087	36 765	5 306	(31 191)	88 992
Impôts sur les bénéfices (récupération)	13 873	11 417	12 473	1 458	(15 785)	23 436
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	30 152	22 670	24 292	3 848	(15 406)	65 556
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	4 422	–	–	–	354	4 776
Bénéfice (perte) net(te)	34 574 \$	22 670 \$	24 292 \$	3 848 \$	(15 052) \$	70 332 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	8 206 159 \$	2 260 638 \$	2 713 829 \$	1 506 531 \$	2 004 321 \$	16 691 478 \$

(1) Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Les résultats de l'exercice 2007 incluent le gain de 4 millions \$ (3,3 millions \$, net des impôts) provenant de la restructuration mondiale de Visa (note 5).

(3) Au cours de l'exercice 2007, le premier appel public à l'épargne de la Bourse de Montréal a déclenché la réévaluation des actions détenues par la Banque pour un montant de 21,7 millions \$ (18,2 millions \$, net des impôts) dans les autres éléments du résultat étendu. Une partie de la position a, par la suite, été vendue et un gain de 4,4 millions \$ (3,7 millions, nets des impôts) a été reclassé aux autres revenus dans le secteur VMML. De même, une perte sur cession de valeurs mobilières de 4,3 millions \$ a été encourue et est présentée dans le secteur Autres.

(4) Le taux d'impôt effectif en 2007 et en 2006 a été influencé par certains éléments – voir la note 18 relative aux impôts sur les bénéfices.

(5) Les résultats du premier trimestre 2006 incluent une contribution au bénéfice net de 0,05 million \$ provenant de Corporation financière Brome inc. pour les deux mois précédant la cession de la filiale, ainsi que le gain de 0,93 million \$ résultant de cette cession (note 5).